

| | |
|--|--|
| PROJET N°45 | Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna |
| Objectif | Structurer la maîtrise d'ouvrage (ci-après désignée MOA) et la maîtrise d'œuvre (ci-après désignée MOE) des constructions publiques pour viser la performance de la dépense publique |
| Contribution au développement durable | Seule une MOA structurée pourra conduire des projets de bâtiment ou de génie civil intégrant des objectifs de performance environnementale |
| Porteur du projet | Travaux Publics, SCOPPD, Cellule des marchés publics |
| Échéancier | <ul style="list-style-type: none"> • Date de début de réalisation du projet : 2018 • Date de fin de réalisation du projet : 2019 |
| Actions prévues | <p>Eléments de contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eparpillement des compétences en matière de suivi et coordination financière, de programmation budgétaire et de conduction d'opération entre des services plus spécialisés (TP et SCOPPD) et les autres services du Territoire ou de l'État - Impossibilité matérielle d'appliquer la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) à l'État du fait de l'absence de structuration de la MOA et inapplicabilité juridique de cette loi au Territoire du fait du principe de spécialité législative. - l'absence de structuration de la MOA empêche également la mise en place d'une démarche qualité sur le bâti et donc a fortiori d'une démarche d'amélioration de la performance environnementale du bâti. - La structuration de la loi MOP nécessite des compétences particulières en matière de MOA, de MOE, de contrôle technique du bâtiment et des ouvrages de génie civil ainsi que de coordination santé et protection sécurité (CSPS) qui sont largement insuffisantes sur le Territoire ou pas représentées <p>La structuration de la maîtrise d'ouvrage est donc un préalable à la mise en œuvre réelle des standards de la loi mop et d'une démarche qualité comprenant la dimension environnementale.</p> <p>Actions :</p> <p>Étape 1 : (NB : peut être réalisée partiellement en temps masqué avec l'étape 2) recensement des compétences présente dans les différents services dans le cadre d'un</p> |

| | |
|-----------------------------|--|
| | <p>audit RH externe. Cet audit devra notamment déterminer quels agents (exprimés en ETP, voir tableau exemple en annexe) disposent de compétences ou de prérogatives en matière de : coordination et planification financière, coordination technique, OPC (ordonnancement pilotage et coordination) pour les projets de travaux, conduite d'opération, contrôle extérieur des travaux, maîtrise d'œuvre de conception, gestion contractuelle et marchés publics.</p> <p>Étape 2 : Réflexion inter-services sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage, de la conduite de projets/opérations et de la MOE. Quels agents devront faire l'objet d'une mobilité ? Quelles formations éventuelles sont à envisager ?</p> <p>Étape 3 : structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opérations et projets sur le modèle d'une direction générale (ex : DGA (direction générale d'administration) par rapport à une direction générale des services DGS).</p> <p>Cette direction générale pourrait, dans un premier temps être définie à périmètre constant juste en mobilisant les compétences idoines et les ETP correspondants qui sont jusqu'alors disséminés dans les services. Elle pourrait être composée des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination, planification financière et évaluation (recentrage du SCOPPD) - Coordination technique : conduite d'opérations et OPC (Service des TP et compétences disséminées dans les services du Territoire et du Vice-Rectorat) - Gestion et planification contractuelle (cellule des marchés publics) - Gestion du patrimoine (TP partiellement mais il faudra que cette compétence permette une coordination centrale de la gestion des patrimoines de chaque service) (projet Corossol comme préalable nécessaire à cette gestion) - Maîtrise d'œuvre intégrée par la reconstitution d'une ingénierie publique sur le Territoire (nécessité de créer des postes adéquats sur ce point) <p>Si une telle Direction devait se mettre en place, le service des travaux publics deviendrait une régie des travaux publics exécutant une partie des prestations identifiées par la mission de surveillance du Patrimoine qu'aurait cette Direction.</p> |
| Bénéficiaires finaux | Les acteurs économiques locaux |
| Cofinancement | Etat / territoire |

| | |
|---|---|
| Coût du projet en k€ | 50 k€ afin de financer les formations |
| Coût de maintenance et entretien du projet | |
| Remarques | Points de vigilance : - équilibre des rôles entre les services opérationnels et cette « DGA » à mettre en place - Ce projet peut être réalisé à périmètre constant mais nécessitera des recrutements si une ingénierie publique doit être construite en intégrant un bureau d'études en régie - Il serait souhaitable que la compétence MOA du Vice-Rectorat s'intègre dans ce projet. Il convient d'ailleurs à ce titre de relever qu'une part substantielle des projets et opérations de construction du Vice-Rectorat sont financés par le contrat de développement (CDD) qui pour l'instant dépend du SCOPPD. - Des logiciels de gestion adéquats devront être prévus. Certaines applications participant à la démarche qualité ont déjà été développées comme l'application ALAMAPA sous « access » qui permet de rédiger les marchés publics à partir de formulaires pré-remplis. |
| Indicateurs | |